

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale des Services
Direction de la Communication, de la Presse et des Evénements
11517

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Salon international de l'Agriculture de Paris 2018

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône poursuit sa politique agricole proactive et souhaite promouvoir les couleurs de l'agriculture départementale, la gastronomie provençale et les efforts des professionnels en termes de productions de qualité.

Pour ce faire, et après le succès de l'an dernier, le Département des Bouches-du-Rhône souhaite à nouveau être présent au Salon international de l'Agriculture qui se tiendra à Paris, du 24 février au 4 mars 2018.

Par sa fréquentation exceptionnelle, sa reconnaissance au sein des milieux professionnels et auprès du grand public, cet événement constitue un formidable outil de promotion des différents terroirs et productions agricoles représentatifs de notre territoire. Le Département associé aux produits à forte charge identitaire que les visiteurs relient naturellement à la Provence, en retirera un bénéfice en terme d'image et de notoriété.

La présence du Département aura également un impact économique induit avec la promotion de la destination auprès des potentiels touristes de demain qui, en tant que visiteurs de notre stand, disposeront d'une première occasion de découvrir la diversité des richesses et du patrimoine des Bouches-du-Rhône, notamment en prévision de MP2019, année de la gastronomie en Provence.

Cette manifestation nécessitera également le déplacement, pour son montage et sa bonne organisation tout au long du salon, de 30 agents du Département (chefs de projets, techniciens, chefs cuisiniers, etc), ainsi que le déplacement de deux Conseillers départementaux afin de représenter le Département au salon de l'agriculture.

En cas d'approbation de votre part, j'engagerai les procédures de marché nécessaires pour la bonne réalisation de cette manifestation dont le montant s'élève à 150 000 €TTC, à savoir :

- Une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable régie par l'article 30-I-3°-c du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec la Chambre régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la location et les prestations associées au Salon international de l'Agriculture de Paris, d'un espace de 70 m² ;

- Un marché subséquent à l'accord cadre de conception, d'aménagement d'espaces et d'animation de stands pour les manifestations événementielles du Département des Bouches-du-Rhône.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL